

LÉMAN L'association **Rives Publiques** s'indigne que deux accès au lac hier publics soient réduits.

Les rives de Versoix et de Tannay visées par une plainte



La plage de la Bécassine à Versoix est amputée de moitié suite à des travaux de renaturation de l'embouchure. DR

En cette période estivale, l'accès aux rives du lac si convoitées fait l'objet d'une nouvelle plainte de l'association **Rives Publiques**. En cause, deux nouvelles constructions obstruant le passage sur des parcelles de rive, à Versoix et à Tannay. La plainte récemment déposée par l'association auprès des conseillères d'Etat genevoise et vaudoise, respectivement Michèle Künzler et Jacqueline de Quattro, est en attente de réponses. Elle dénonce pour chaque canton une dizaine de violations à diverses lois cantonales et fédérales et leur jurisprudence.

Barrière et ronces

Victor von Wartburg, président fondateur de Rives Publiques se réjouit des lettres de lecteurs indignés parues il y a peu dans le journal «Versoix Région».

Car la plage de la Bécassine qui a fait l'objet de récentes transformations dues à une renaturation de l'embouchure est désormais amputée de près de la moitié de sa longueur. Une nouvelle barrière en fer a en effet été érigée sur un mur anti-érosion situé le long d'une propriété privée, empêchant ainsi la population d'atteindre la deuxième partie de la grève. Pour le président de l'association qui réside à Mies, ce mur est érigé sur le lit du lac et relève donc du domaine public. Si des baigneurs intrépides trouvent tout de même des moyens dangereux pour se rendre de l'autre côté, ils réalisent vite que des ronces y ont été plantées sur près de 200 mètres. Cette nouvelle plage a déclenché le courroux de nombreux citoyens, alors que le Département de l'intérieur et de la mobilité promettait en 2010 avec cette renatu-

ration l'amélioration de l'accès public au lac avec la création d'une nouvelle plage plus accueillante.

Une crique inaccessible

Sur le chemin de la Petite Rive à Tannay, une nouvelle clôture et deux portails fermés à clef empêchent les promeneurs de se rendre sur une petite crique publique. L'association **Rives Publiques** était déjà intervenue sans succès auprès de la commission des rives du canton de Vaud début février. Elle a donc décidé de porter plainte pour obstruction d'accès à la rive publique et au Marchepied. «*Ces graves mépris de lois et chicaneries infligées à la population ont assez duré*», souligne Victor von Wartburg, au nom de l'éternel débat entre intérêt public et intérêt privé. ● SANDRA ZANELLI